

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal
du 21/07/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15/07/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, Maire, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Franck ANDRIEU, Sébastien GARRIGUES (pouvoir à Marie-Laure FUGIT), Marc LAFARGE (pouvoir à Eric CARRARA), Céline TRUEL (pouvoir à Marc ANDRIEU).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 03, Votant(s-es) : 18,

Secrétaire de séance : M Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Extinction de l'éclairage public sur les différents hameaux et villages,**
- 2) Organisation cantine et garderie pour la rentrée scolaire de septembre 2022,**
- 3) Comptes rendus des commissions,**
- 4) Questions diverses.**

• M. le maire ouvre cette séance en indiquant aux membres du conseil municipal que Pierre TRUEL, agent au service technique a eu un grave

accident de moto le samedi 16 juillet en Dordogne : nous lui souhaitons un rétablissement rapide.

- Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour par la création d'un programme en investissement.
- Enfin, il demande aux élus si le compte-rendu de la séance du 23 juin est validé sans observation : la réponse est positive.



Ajout d'un programme en section d'investissement

M. David MAZARS, Maire propose à l'assemblée l'ouverture d'un programme afin de pouvoir régler une facture concernant le remplacement d'une pompe pour l'arrosage du terrain de foot de Ceignac.

Il s'agit :

- Du programme « POMPE SURPRES ARROSAGE TER FOOT CEIGNAC » : opération 5027, compte 2158 pour 2 073,42 Euros.

Il convient désormais de créditer ce compte de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2073.42	
2158 - 5027	Autres installat°, matériel et outillage	2073.42	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Extinction de l'éclairage public sur les différents hameaux et villages

Ce point sera traité et vu lors d'une prochaine séance du conseil municipal ; en effet, c'est Céline TRUEL, absente ce soir, qui pilote ce dossier.

Organisation cantine et garderie pour la rentrée scolaire de septembre 2022

La commission « ressources humaines » s'est réunie respectivement les 13/06 (le compte-rendu a été effectué et transmis aux élus) et 11/07 (cette dernière séance regroupait le personnel pour effectuer un point de l'année passée et évoquer l'organisation de l'année scolaire 2022/2023).

Patrick FRAYSSINHES reprend l'organisation des cantines et garderies pour la rentrée de 09/2022 : la garderie des enfants de la Nauze Ceignac s'effectuera dans la salle d'activités de l'école ; la garderie de l'école Marie Emilie dans l'annexe de la salle des fêtes de Ceignac ; la cantine des 2 écoles sera organisée dans les deux salles du PPE (les plus grands dans la cantine actuelle et les plus petits dans la garderie) ; reste à se positionner sur la garde des enfants de l'école Marie-Emilie après le repas : affaire à suivre.

Une séance de formation du nouveau logiciel d'inscription et de gestion pour les cantines/garderies est organisée le 30/08 à 10 h.

Compte-rendu des commissions

- Ressources humaines : Patrick FRAYSSINHES déroule les points vus lors de la commission du 13 juin.

Il évoque celle du 11 juillet qui regroupait le personnel scolaire : elle s'est tenue dans un très bon esprit et le personnel a validé l'organisation nouvelle.

- Eric CARRARA évoque le forum des associations qui s'est tenu le samedi 2 juillet à la salle des fêtes de Ceignac : la population s'est peu déplacée mais les associations étaient satisfaites de se retrouver. L'opération est à renouveler avec une nouvelle date peut-être et une communication renforcée.

- Voirie : les travaux sont terminés sauf l'aménagement de la route de Majoulet ; le projet de rectification de la route de Lax est remis à 2023 afin de mieux appréhender le projet (problème d'une circulation automobile dense sur une route très très étroite).

Le camion « point à temps » qui avait été transféré par l'ancienne communauté de communes du Baraquevillois à la CC Pays Ségali a été vendu à la commune de Baraqueville (il ne servait que sur une partie du territoire).

Sur les conseil de Georges POUGET, un arrêté permanent règlementant la circulation sous chantier et lors des interventions d'urgence sur le réseau routier communal sera acté.

• Bâtiments Communaux : Marc ANDRIEU effectue un point sur l'extinction de l'éclairage public du village de Calmont : aucun retour négatif ; à voir pour la généralisation sur la commune et plus particulièrement pour Ceignac et les structures médicales : les contacter pour savoir ce qu'elles pensent.

Projet ombrières photovoltaïques sur parking Ceignac : il faut auto-consommer l'énergie produite (voir cette solution pour la step de Ceignac qui est un peu énergivore).

Marc ANDRIEU indique qu'il a fait effectuer des devis de remplacement de chauffage pour la salle » des fêtes de Milhac (15 000 euros) et celle de Magrin (28 000 euros) avec une solution « pompe à chaleur ».

Le bureau d'étude Athemis rendra son rapport de diagnostic énergétique pour l'école et le presbytère de Magrin le 05/09 à 14 h en mairie.

Concernant l'appartement vacant au 1^{er} étage du presbytère, il est décidé de le louer après l'avoir rafraîchi (peinture mur) sans attendre d'éventuels travaux de rénovation énergétique qui seront un peu longs à mettre en place.

Questions diverses

→ De nouveaux textes réforment à compter du 1^{er} juillet 2022 les règles de publicité et des actes des collectivités territoriales. Ainsi, le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et remplacé par une liste des délibérations affichée en mairie. Un procès-verbal de chaque séance sera rédigé par le secrétaire de séance et signé par lui-même et le président de la séance ; il sera soumis à l'approbation des élus au cours de la séance suivante, sera publié sur le site Internet de la commune et une version papier sera tenu à la disposition des administrés (affichage dans les vitrines).

→ M. le maire a reçu les nouveaux bureaux APEL (Jérémy LANG et Hélène BOUSQUIE co-présidents, Sabrina BABIN, trésorière ; Célia BEDOS, secrétaire et Jérôme FALIP ancien président) et OGEC (Sylvain BOUSQUET président, Patrice LAQUERBE secrétaire et Laëtitia CROZES secrétaire) de l'école Marie Emilie ; un point sur l'équipement numérique a été fait et on attend de nouveaux devis pour compléter le dossier de demande de subvention qui a été saisi en mairie. Le reste à charge pour l'école Marie Emilie (environ 30 % de la dépense) pourrait être étalé sur 3 ans : affaire à suivre.

→ Dossier DPU sur terrain ANDRIEU au rond point des Molinières : le DPU est soumis à la signature de M. le maire. Le projet de M. ANDRIEU consiste à vendre ce terrain à l'entreprise MAZARS TP ; les élus craignent une utilisation (stockage de matériaux ?) peu en adéquation avec ce terrain qui est la vitrine

de la commune. La commune a deux mois pour signer le DPU. Il est proposé de contacter l'entreprise MAZARS pour connaître exactement son projet.

→ Chantier aménagement des habitants à Magrin : une réunion de chantier est prévue le 26/07 à 14 h à Magrin sur place.

→ Projet réfection mur Calmont (au dessous des remparts) : il convient de faire réaliser une étude de faisabilité pour avoir la certitude que le mur de soutènement sera capable de supporter le mur à construire : voir Aveyron Ingénierie. Dans un 1^{er} temps, il faut le nettoyer à l'automne.

→ Un devis de réparation du camion a été effectué par le garage « Etoile des Grands Causses » et signé par M. le maire car la chaîne de distribution a cassé (18000 euros HT).

→ Le catalogue des délibérations possibles pour modifier les impositions directes a été transmis à Marc ANDRIEU et Patrick FRAYSSINHES.

→ Les habitants du village de Ceignac se plaignent de la divagation de jeunes le soir assez tardivement et du bruit qui en découle.

→ Suzanne GINISTY indique qu'il lui a été faite la demande d'un boulodrome demandé par Jean-Marc LACAN pour le village de Milhac.

→ Gestion salle des fêtes de Magrin pendant l'absence de Pierre TRUEL : pour la période estivale, la gestion sera assurée par Mathieu (il y a peu de locations) : on en reparle en septembre.

→ La « Caravane du sport » est à Ceignac le mardi 26/07 à partir de 15 h, dans la prairie.

→ Miroirs de sécurité à renouveler au carrefour de la Regourdie et à Calmont.

→ M. le maire indique qu'il a rendez-vous avec Mme BEYSSEROT d'Aveyron Ingénierie et M. GALIERES pour faire un point sur les pièces complémentaires demandées suite au dépôt du permis d'aménager.

→ Le prochain conseil municipal est programmé le jeudi 1^{er} septembre à 20 h 30 ; la réunion d'adjoints le vendredi 26 août.

Une commission du personnel est prévue le mercredi 7 septembre à 20 h 30 pour un point des candidatures pour le remplacement de Liliane CORP.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 15.